

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-002 – Contrat de prestation de services 2023 - Maintenance parc copieurs – Société Ricoh France**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu la proposition de contrat pour l'année 2023,
- Considérant la nécessité de confier la maintenance du parc composé de 13 copieurs, propriétés de la commune,

**DÉCIDE**

**Article 1** – De conclure un contrat de services pour l'année 2022, portant sur la maintenance du parc de 13 copieurs, avec la société Ricoh France, immatriculée au RCS de Créteil (n°337 621 841), pour un coût copie de 0.005303 pour le noir et de 0.037342 pour la couleur.

**DIT**

**Article 2** - Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 2 janvier 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE